

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3448

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Opération Lyon 5° rue Maurice Jacob - Autorisation de programme globale : voirie liée aux opérations de construction**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, le 19 décembre 2005, a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements une enveloppe destinée aux travaux consécutifs aux permis de construire.

La réserve V 18, inscrite au POS constituait la dernière parcelle pour la création d'une voirie reliant la rue Joliot Curie à la rue des Aqueducs à Lyon 5°.

Un permis de construire délivré en 2002 a permis la régularisation foncière et l'acquisition de cette réserve. Les travaux de construction des logements se sont achevés en 2003.

Cette nouvelle voirie a été nommée la rue Maurice Jacob. Elle soulagera le cœur du quartier du Point du Jour (place Bénédicte Teissier) d'une partie du trafic automobile entre Tassin la Demi Lune et Vaise.

Pour valider le statut de cette voirie, la Communauté urbaine et la ville de Lyon ont engagé une étude de circulation dans le secteur. Le résultat fait apparaître que la meilleure solution consiste à réaliser une voirie en sens unique nord-sud avec gestion par feux tricolores du carrefour rue Joliot Curie-rue Maurice Jacob.

Le résultat de cette étude a été présenté en réunion publique à la mairie du 5° arrondissement aux associations et aux riverains.

De cette concertation, la direction de la voirie a élaboré un projet d'aménagement de cette rue, d'une longueur d'environ 300 mètres, dont le profil en travers est le suivant :

- un trottoir pour le cheminement des piétons,
- une bande cyclable délimitée,
- une bande de végétation composée d'arbres et d'arbustes,
- une voie de circulation et une bande cyclable dans le même sens de circulation,
- une bande de stationnement plantée,
- un trottoir.

La réalisation de ce projet modifie le profil en long du terrain naturel et nécessite la reconstruction du mur de soutènement mitoyen avec la copropriété située au 50, rue Joliot Curie.

La durée prévisible des travaux est de cinq mois (deux mois pour le mur de soutènement et trois mois pour la voirie). Le début des travaux est prévu pour juillet 2006.

Le coût des travaux est estimé à 1 100 000 € TTC répartis de la manière suivante :

- petits investissements	209 030,10 € HT
- enrobés	150 501,67 € HT
- asphalte	35 953,18 € HT
- marquage	3 344,48 € HT
- arbres	108 695,65 € HT
- soutènement	204 849,50 € HT
- enduit	54 347,83 € HT
- signalisation électricité	29 264,21 € HT
- signalisation contrôleurs	11 705,69 € HT
- signalisation matériel de visu	4 180,60 € HT
- signalisation supports	3 344,48 € HT
- signalisation peinture	836,12 € HT
- signalisation contrôle	836,12 € HT
- assainissement	25 083,61 € HT
- eau	4 180,60 € HT
- bordures	66 889,96 € HT
- CSPS	6 688,96 € HT

Ces travaux seront réalisés dans le cadre des marchés annuels à bons de commande de la direction de la voirie. Les commandes sur chacun des lots seront inférieures à 210 000 € HT.

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'une note d'information au pôle politique des déplacements le 30 mai 2005 et d'un avis favorable du Bureau le 24 avril 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

L'individualisation de l'autorisation de programme : voirie liée aux opérations de construction de logements pour l'aménagement de la rue Maurice Jacob à Lyon 5° à la suite d'un permis de construire, d'un montant de 1 100 000 € TTC correspondant aux travaux d'aménagement et dont les crédits de paiement seront demandés en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,